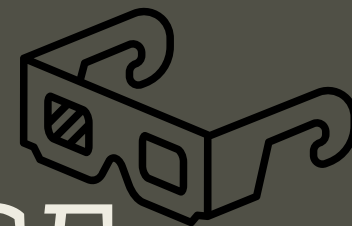




LES ACTUALITES  
DE LA RENTREE

*DÉCRYPTAGE*



FEVRIER 2024

# Au menu

- Qui sommes-nous ?
- Cadre budgétaire 2024 du spectacle vivant
- Mieux Produire, Mieux diffuser
- Point d'alerte sur les entraves à la liberté de création
- Éducation populaire, ruralité : ce que l'on sait
- Débats et échanges

# I. Nous situer

- Ce que nous défendons
- Comment nous sommes organisés ?
- Ceux et celles que nous représentons
- Nos actions, nos services et propositions 2023/ 2025



1. La reconnaissance de la responsabilité et de la place centrale des artistes au sein des structures artistiques et culturelles



2. La création d'art vivant au cœur de la société, dans un rapport d'interaction, de dialogue, voire de résistance



3. La structuration professionnelle des équipes de création et des lieux indépendants



4. Des modes de production qui s'inscrivent dans une économie solidaire non lucrative



5. La reconnaissance des droits culturels et de l'infusion artistique sur tous les territoires



6. La nécessité de politiques publiques concertées pour le secteur des arts vivants du spectacle

Fondé en 2003,  
le projet du  
SYNAVI repose  
sur une charte

**Le SYNAVI** – Syndicat National des Arts Vivants –, syndicat employeur porte la parole des équipes artistiques, festivals et lieux indépendants.

Créé en 2003, le projet politique repose sur une charte.

Nous militons pour un changement de paradigme du soutien au spectacle vivant : **passer du ruissellement à l'irrigation par la racine en (re)mettant la création au cœur des politiques publiques de la culture par un soutien direct aux équipes et lieux indépendants.**

# Organisation et composition des instances 2024

## Assemblée générale des membres

Conseil National  
10 délégué.es et 9 élu.es en direct

10 délégations régionales

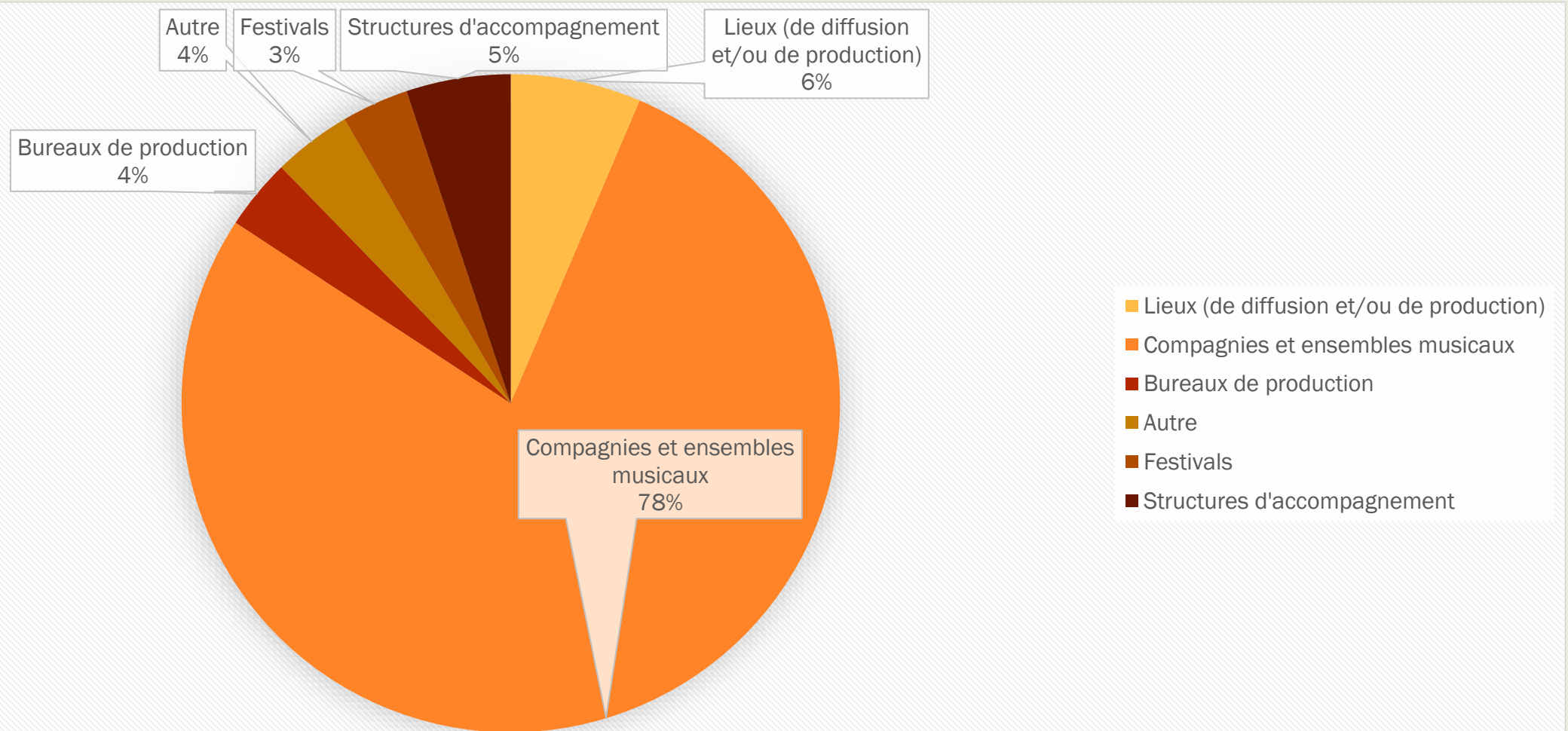
Bureau 7 élu.es

### **Bureau 23-25**

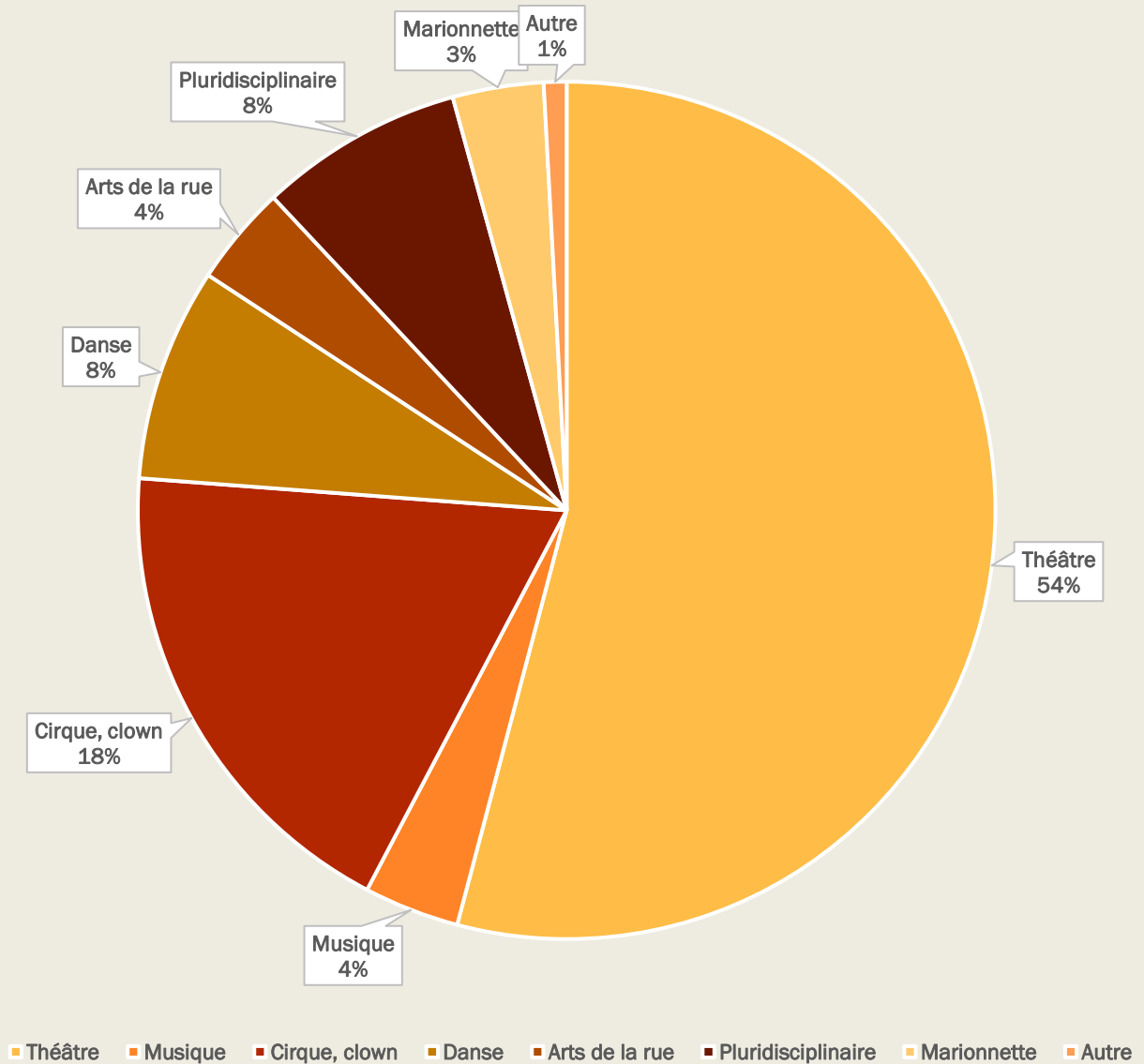
1. Emmanuelle Gourvitch – Les Rencontres de la Haute-Romanche (PACA)
2. Elsa Maupeu – L'Iceberg (CE)
3. Alice Charmont – Zéotrope (AURA)
4. Sandrine Le Métayer – Compagnie Doré (OCC)
5. Éric Vanelle – L'Ecluse (OCC)
6. Delphine Lalizout – DemainOnDéménage (IDF)
7. Gautier Marchado – Parole en Acte (AuRA)

Une équipe salariée

# Qui représentons-nous ?

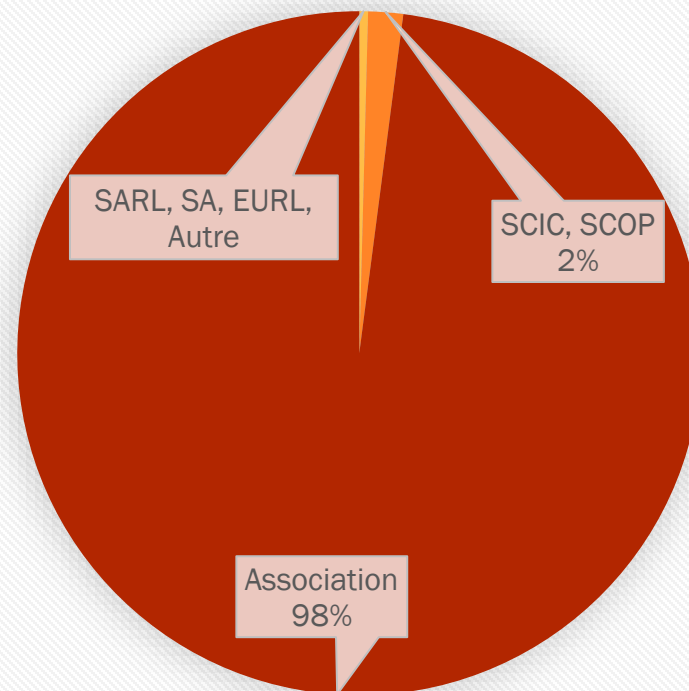


# Par discipline



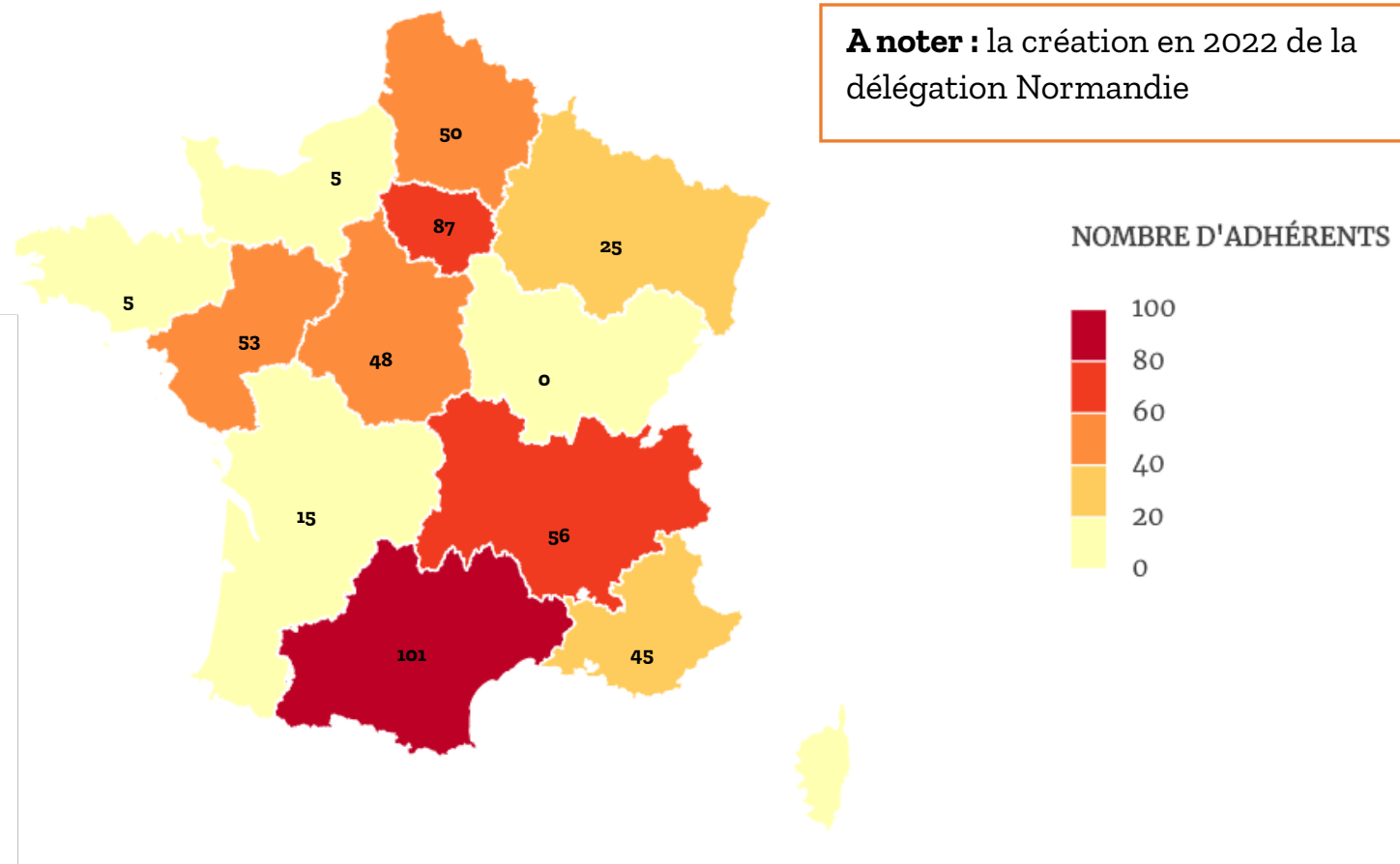


# Par statut



■ SARL, SA, EURL, Autre   ■ SCIC, SCOP   ■ Association

**A noter :** la création en 2022 de la délégation Normandie



Par territoire



# Actions, services et plaidoyers

Un Pôle accompagnement



Des mesures, des propositions et des publications



Des dispositifs, des plaidoyers



Des rencontres



# Actions, services et propositions, Quelques illustrations

## Un Pôle accompagnement

Pôle conseil – le pair à pair

Observatoire et outillage VHSS, Liberté de création, Pratiques salariales, Transition climatique, Egalité femmes-hommes ...

Action en cours avec l'AFDAS – Pratiques salariales – les relations de travail dans nos structures

## Des mesures, des propositions et des publications

Soulèvement des compagnies

Plateforme Commune 2022

Du Ruissellement à l'irrigation par la racine

Publications et communiqués dont : *Nous ne sommes pas la variable d'ajustement, Alerte liberté de création...*

## Des dispositifs, des plaidoyers

Activités connexes, NAO, négociations paritaires  
FONPEPS

Soutien à l'autodiffusion (garantie au déficit)

Lieux Intermédiaires et indépendants

Infusion artistique et résidences de territoire

Droits culturels, Urgence climatique

Et sur les territoires des négociations en faveur des structures indépendantes

## Des rencontres

La tournée du soulèvement des compagnies :  
327 personnes rencontrées, 15 lieux et dates, 9 axes de travail

Les Assises du Tiers Secteur du Spectacle Vivant

Entre 3 et 10 rencontres par an dans les différentes délégations

Des Groupes de travail : droits culturels, urgence climatique, VHSS, Pass Culture, Politiques publiques ...

# Où nous siégeons : Politiques publiques et paritarisme

## CNPS & COREPS

- Espaces de concertation relatifs aux politiques publiques du SV et de l'audiovisuel public nationaux et régionaux

## CCNEAC CCNS VP

- Conventions collectives du SV, publique et privé. Là où se négocie les NAO et le cadre de travail des salarié.es du SV

## CONGES SPECTACLES AUDIENS

- Espaces de pilotage des organismes de gestion des professions du spectacle

## CPNEF SV AFDAS

- Formations et observatoires de métiers
- Politique de la formation

## FNAS CASC

- Services mutualisés en direction des salarié.es du secteur

## II. Décryptage de l'actualité

- Cadre budgétaire 2024
- Mieux Produire, Mieux diffuser
- Point d'alerte sur les entraves à la liberté de création
- Éducation populaire, ruralité : ce que l'on sait

# 1. Cadre budgétaire 2024



PLF 2024



NOTRE LECTURE



NOS  
CONTRIBUTIONS

# Cadre budgétaire 2024

→ Hausse globale de 6% ...

---

Le programme 175 « Patrimoines » est doté de 1,188 Md€, soit une augmentation de 8 % par rapport à la LFI 2023 (1,1 Md€)

---

Le programme 131 « Création » s'élève à 1,061 Md€, soit une hausse de 5,5 % par rapport à la LFI 2023 (1,006 Md€),

---

Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » est doté de 830 M€, soit une hausse de 3,8 % par rapport à la LFI 2023 (800 M€),

---

Le programme 224 « Soutien aux politiques culturelles » s'élève à 653 M€ (dont 542 M€ de dépenses de personnels), soit une augmentation de 6,2 % par rapport à la LFI 2023 (615 M€).



... qui masque une répartition des moyens inégale

**FOCUS** *Programme 131 « Création » inscrit dans la mission Culture du PLF 2024 (source Projet annuel de performances, Annexe au projet de loi de finances pour 2024 )*

Déployer un plan ambitieux pour « Mieux Produire, Mieux Diffuser » les œuvres artistiques

- +9 M€ pour le MPMD
- +3 M€ pour mettre en œuvre le plan d'action « Métiers d'art »

Soutenir l'emploi artistique et les artistes-auteurs

- +12,1 M€
- 5 M€ de mesures nouvelles seront attribuées au Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps),
- 4 M€ supplémentaires seront également affectés à la prise en charge d'une fraction des cotisations sociales des artistes-auteurs

Renforcer les moyens des opérateurs et des structures de la création,

- +20,2 M€ au niveau national et territorial, notamment dans un contexte de hausse des coûts
- → Soit 41 M€ pour renforcer les moyens des structures de la création et accompagner leurs mutations



Les compagnies et équipes artistiques ne sont mentionnées à aucun moment dans le PLF 24

## **Le SYNAVI a été auditionné par la NUPES – Commission culture le 11 octobre 2023**

- Mise en place de conventions de résidence territoriale
- Soutien au développement à la consolidation des lieux intermédiaires et indépendants
- La diffusion par les producteurs / créateurs eux-mêmes : extension soutien à l'autodiffusion aux structures subventionnées.
- Indexation des aides sur la masse salariale pour préserver l'emploi dans nos structures

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

### **Par cet amendement le groupe LFI-NUPES souhaite soutenir les lieux intermédiaires et indépendants.**

« Le Syndicat national des arts vivants (SYNAVI), regroupant différentes compagnies et structures indépendantes de création, production ou diffusion du spectacle vivant, s'inquiète de leur dépendance accrue au secteur labellisé. Le plan « Mieux produire, Mieux diffuser » semblerait éluder l'existence de compagnies maillant le territoire, pour se concentrer sur une vision libérale et centralisatrice de l'offre culturelle reposant uniquement sur les scènes nationales et les labellisées.

Au-delà de la question des moyens, c'est leur répartition et le système qu'ils favorisent que le SYNAVI dénonce. Cette dépendance est préjudiciable à la diversité et la démocratisation culturelle, alors même que ces structures ont également du mal à être référencées par la plateforme ADAGE du pass culture. Le pass culture a libéralisé l'offre culturelle, rendant presque impossible les coopérations entre les équipes pédagogiques des établissements et les compagnies non référencées. Ainsi, le SYNAVI demande un soutien au développement et à la consolidation des lieux intermédiaires et indépendants : ces lieux sont l'espace privilégié de l'infusion artistique. Ils sont souvent à l'initiative de collectifs ou de compagnies, sont à la fois les premiers contacts des habitants avec l'art et le spectacle vivant, un lien quotidien dans un quartier, des laboratoires des formes les plus innovantes. Par leur connaissance fine de leur territoire, ils participent de manière privilégiée au repérage et à la diffusion de nouvelles propositions et formes artistiques, favorisant l'émergence et la divergence de la création dans sa diversité »

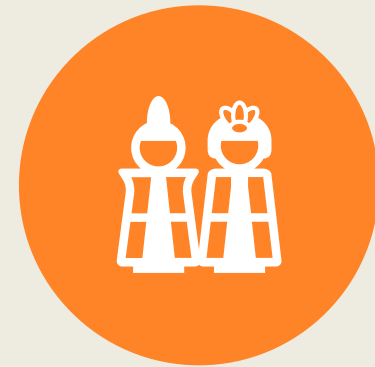
## 2. Mieux Produire, Mieux Diffuser



CADRE DU  
MINISTÈRE



NOTRE LECTURE



OÙ NOUS EN  
SOMMES ?

# Une réforme et des ambitions pour quoi, pour qui ?

Le spectacle vivant selon le ministère repose sur

Les Scènes labellisées

Les Centres Dramatiques Nationaux

Les compagnies conventionnées

Les opéras

Ses sources pour construire ses politiques


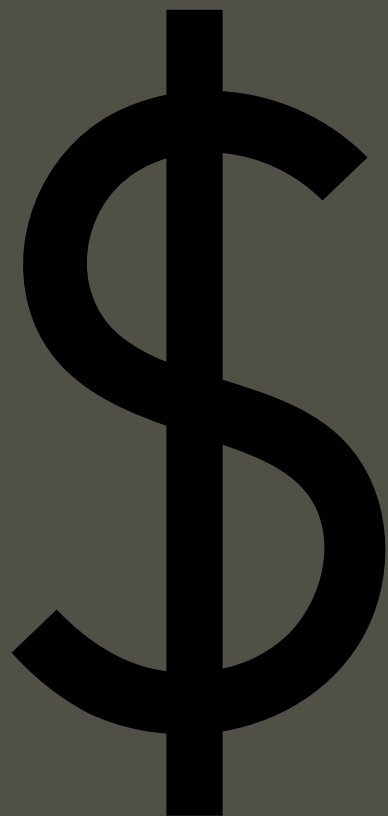
Rapport Latarjet 2004

Kanju 2022

Cour des Comptes 2023

Livret Mutation écologique du SYNDEAC

Selon ces études, en 2019, le nombre moyen de représentations pour un spectacle était de 3,7 dans un centre dramatique national (contre 7 en 2004) et de 2,3 pour une scène nationale

A white L-shaped graphic element, consisting of a horizontal bar at the top and a vertical bar on the left, frames the text on the right side of the image.

MPMD EST DOTÉ DE 8,5  
MILLIONS D'EUROS  
L'ÉQUIVALENT DU BUDGET  
ANNUEL D'UNE SCÈNE  
LABELLISÉE LYONNAISE

# Le cadre du ministère



Mieux  
Produire

- Des coproducteurs moins nombreux mais plus engagés
- Renforcer la durée et les moyens dédiés à la production
- Ne pas affaiblir l'expérimentation, la recherche, l'innovation
- Garantir la diversité des formes et des approches, préserver la liberté de création

Mieux  
diffuser

- Encourager les séries plus longues et les tournées plus cohérentes et écoresponsables
- Mettre fin aux clauses d'exclusivité territoriales qui limitent la diffusion
- Faciliter les reprises et l'amortissement des productions
- Optimiser la diffusion européenne et internationale

---

## **6 AXES définis dans le MPMD suite à la concertation 2023**

I. Soutenir toutes les formes de coopération et de mutualisation, et supprimer toutes les entraves à la coopération

II. Favoriser la production et la diffusion sur des temps longs, dans un souci d'irrigation artistique des territoires et de conquête des publics

III. Tenir compte de l'évolution des pratiques des habitants à tous les âges de la vie dans la construction de l'offre culturelle

IV. Mettre en œuvre une politique volontariste d'accompagnement à la transformation écologique du secteur de la création

V. Travailler à la professionnalisation et à l'insertion des acteurs du secteur et veiller à l'attractivité de nos métiers

VI. Renforcer le partenariat avec les collectivités locales



# Notre lecture

## Le spectacle vivant selon nous repose sur

Les compagnies indépendantes

Les lieux intermédiaires et indépendants

Les lieux non dédiés

Les théâtres municipaux

Les festivals, la rue

Les scènes conventionnées

## Nos sources

Latarjet 2017 « Rapprocher la culture de l'Économie sociale et solidaire »

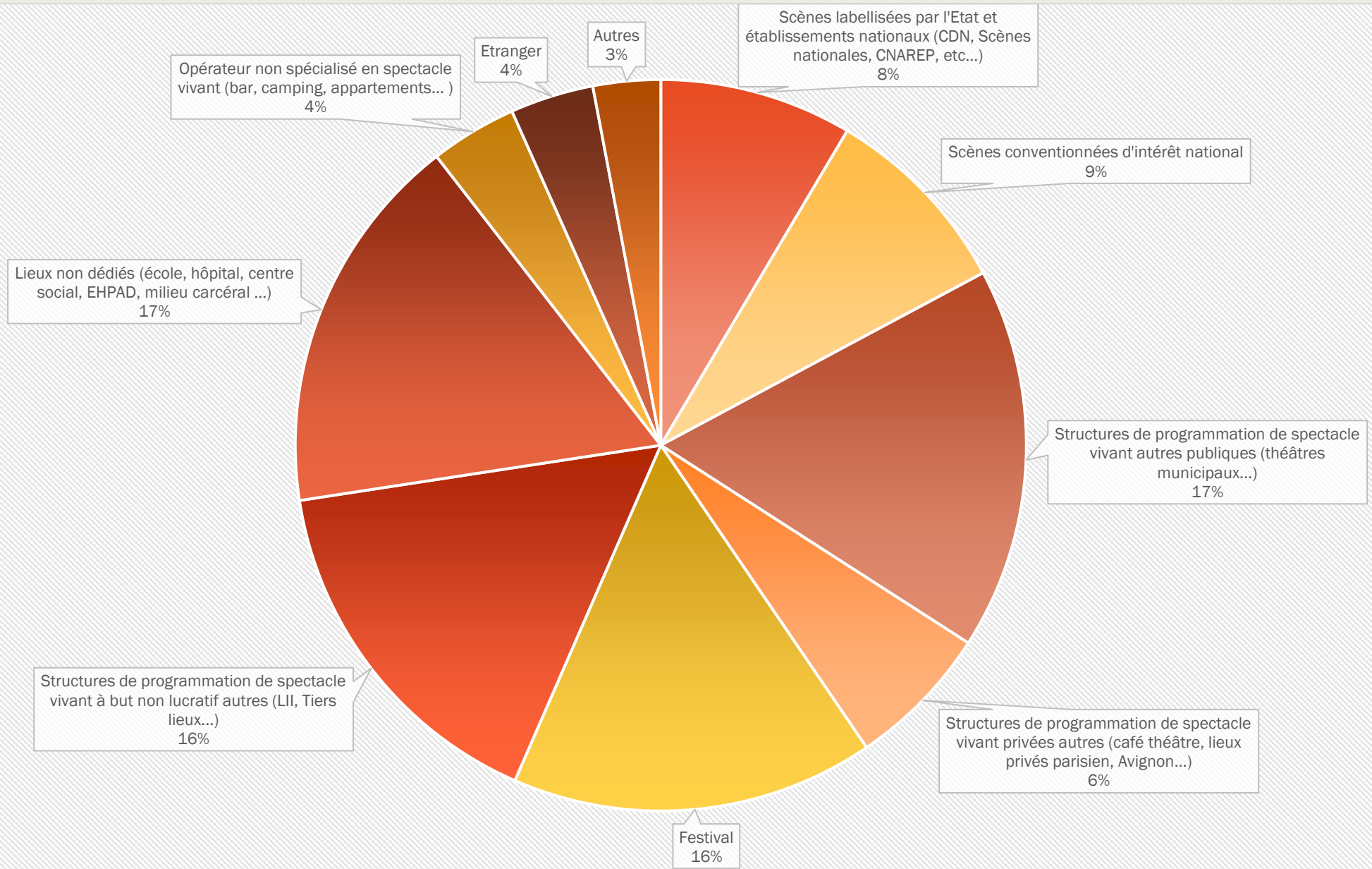
Enquête Création/ Diffusion/Infusion (255 réponses)

Enquête COREPS 2022 et 2023 Nouvelle Aquitaine et Occitanie

Enquête EAC et Pass Culture 2023 (182 réponses)

Tournée du soulèvement (+ de 340 structures représentées)

*« Si nos créations étaient diffusées seulement 3,7 fois, nos compagnies n'existeraient plus ! »  
Témoignage soulèvement*



# Ce qui nous inquiète

## Les sous-textes et les indicateurs

### Industrialisation accélérée du spectacle vivant - de la création à la production ...

- **Fragilisation du modèle de la compagnie**
  - Évolution des modalités de partenariats financiers
  - Invisibilisation des démarches et du travail de terrain menés par les compagnies et les lieux indépendants
  - Promotion de la production déléguée
  - Atteintes aux libertés de création – (censures, retraits de subv...)
- **Atomisation des fonctions liées au processus de création** → Promotion de l'auto-entrepreneuriats et de la production déléguée
- **Libéralisation de l'Education Artistique et Culturelle** → Pass Culture

### Concentration – sous couvert de coopération et de transparence de programmation ...

- Logique du ruissellement ; Moyens confiés aux labels, Cadre de la coproduction
- Encouragement de la sous-traitance
- Précarisation des salarié.es permanent.es intermittent.es (annexe 8 et 10), France Travail ...
- Soutien des coopérations dans une logique de « réseaux fermés »

### Concurrence accrue – de la diversité, à la performance ...

- Captation des réseaux indépendants et des lieux non-dédiés pour l'allongement des séries
- Développement du Hors murs
- Public / privé
- Pacte financier avec les collectivités

### Normalisation de l'offre culturelle – de la démarche de proximité, aux hors-les murs

- Atteinte aux droits culturels
- Atteinte à la diversité artistique

### Risques

Marginalisation du travail des Cies

Menace pour l'emploi & pour la Viabilité des structures

Disparition de la diversité artistique

# Nos réponses et nos propositions

## Création : les moyens de création aux créateurs

- Pluri annualité du financement à la création
- Prise en compte de l'ensemble des fonctions nécessaires au processus de création dans les demandes de subventions et les coûts de cession
- Conventions de territoire en incluant les LII et les lieux non dédiés
- Mise en place de système de tirage au sort dans l'aide à la création
- Reconnaissance de la diversité des coproducteurs et de l'impact territorial des réseaux qu'ils forment

## Diffusion : reconnaître la place des Cies, financer les temps longs

- Élargissement du soutien à l'auto-diffusion
- Mise en place de référentiels des relations professionnelles entre lieux et compagnies
- Préserver des pages de programmation ouvertes dans le cadre des tournées raisonnées
- Rééquilibrage des moyens de production aux hors labels
- Soutien au développement et à la consolidation des lieux intermédiaires

## Emploi et formation : lutter contre la précarité et soutenir l'emploi pérenne de qualité

- Indexer l'ensemble des aides à la masse salariale
- Promouvoir l'égalité femme-homme à toutes les étapes de la production et de la diffusion
- Défendre et financer le compagnonnage
- Soutenir la création d'un référentiel des rôles et missions des bureaux d'accompagnements et de production
- Soutenir la mutualisation d'emploi (GE, CAE...) et améliorer le cadre fiscal des GE
- Développer et soutenir les formes coopératives (SCIC, SCOP...)

## Développement durable et transition écologique

- Financer les pratiques de mutualisation de matériel
- Soutenir les démarches d'éco-conception / éco-construction
- Valoriser les tournées en mobilités douces

# Nos actions, nos vigilances , nos préconisations

RENDRE COMPTE ET  
VALORISER CE QUI EXISTE  
*Des milliers de compagnies  
sont déjà l'œuvre*

- Campagne de promotion et de communication
- Appel témoignage
- Kit de valorisation à destination des compagnies et des lieux indépendants en direction des collectivités et des partenaires publics

MARS / MAI  
En cours  
→ juillet / Festival

SENSIBILISER, DEBATTRE

- Les élu.es locaux
- Les techniciens, les chargé.es de mission
- Les scènes et lieux labellisés
- Les agences régionales

EN COURS  
MARS/ MAI

EQUILIBRER LES  
RELATIONS, CRÉER DES  
REFERENTIELS

- Charte des relations entre lieux et compagnies
- Référentiels des bonnes pratiques

EN COURS

TRANSPARENCE &  
DEMOCRATIE

- Suivi de l'utilisation des fonds du MPMD
- Suivi des modalités d'attribution des fonds
- Exigence de publication

Dès à présent

### 3. Atteintes à la liberté de création



CADRE LÉGAL



NOS  
OBSERVATIONS



LES DÉMARCHES

# Cadre légal

LCPA, Loi relative à la Liberté de création à l'architecture et au patrimoine, 7 juillet 2016

- Article 3
- Article 12

Contrat d'engagement Républicain

- Le contrat d'engagement républicain (CER) est régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre 2021.

# Nos observations

## Multiplication des entraves

- Insécurisation financière des Cies : rejet ou baisse de subventions sans motifs, silences, délais de traitement et de paiement et absences de notification, déprogrammation et annulation des spectacles et actions
- Multiplications et disproportions des contrôles administratifs ou policiers

## Diversité des entraves

- Irrespect loi LCAP et confusion entre création artistique et communication politique
- Censure par des « groupes de pression », des élu.es et des lobbys
- Cas de rejet d'une subvention pour des actions contraire aux CER
- Déprogrammation, annulation de spectacles touchant à des thématiques jugées trop controversées
- Représailles relatives à des engagements militants de membres des équipes artistiques



# Les actions

## Recenser et défendre

- Courriers aux services cultures
- Alertes et rappel du cadre légal
- Engagement d'action en justice (Intervention volontaire)
- Communiqués publics / dénonciation
- Qualification des différents cas de censure et d'entraves

## Agir en collaboration

- Travail avec la LDH, le CAC, l'observatoire de la liberté de création, les autres organisations et fédérations
- Les associations et acteurs locaux (mouvement associatifs, centres sociaux, Cimade..)

## Agir collectivement et outiller

- Appel aux témoignages des compagnies victimes de censure
- Structuration d'un observatoire et d'une boîte à outils

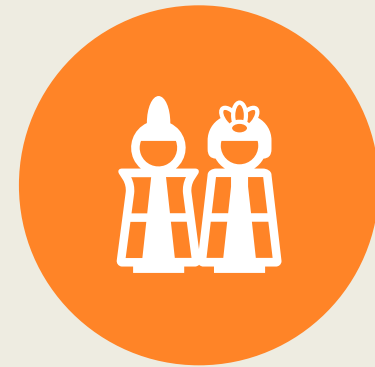
# 4. Éducation populaire et ruralité



PREMIERS  
ÉLÉMENTS



NOS  
OBSERVATIONS



LES DÉMARCHES

# Éducation populaire, ruralité et référence aux droits culturels

- Annonce d'un printemps de la ruralité → pensée comme une concertation de 2 mois sur les relations entre culture et ruralité
- Publication du rapport de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) « L'action des labels de la création dans les zones rurales »
  - 89% des implantations de labels sont en zones de grands centres urbains et centres urbains intermédiaires
  - Facteurs de réussite identifiés par le rapport pour une action réussie en zones rurales
    - leur inscription dans le temps long, car la récurrence d'une action sur un même territoire améliore son impact, même si les dispositifs saisonniers (festivals) ou limités dans le temps (résidences) ont leur utilité ;
    - la co-construction avec les territoires ;
    - la capacité à agir en réseau avec les lieux de proximité

*« Agir en zone rurale, c'est se confronter à une triple absence : de lieux, de réseaux, de ressources en ingénierie »*

*« C'est aussi tenir compte des contextes locaux, en particulier des attentes différenciées selon les financeurs, mais aussi apporter des solutions au problème crucial des mobilités. »*

# Les 7 recommandations du rapport

---

Mieux prendre en compte la ruralité dans les textes régissant les missions des labels

---

Poursuivre les travaux engagés sous l'égide du DEPS et de la DG2TDC, afin de construire une estimation robuste de l'effort budgétaire global du ministère en faveur des territoires ruraux

---

Mieux valoriser l'action des labels dans les territoires ruraux

---

Renforcer les capacités d'ingénierie locale et la formation des élus ruraux

---

Prendre en compte les transports pour faciliter l'accès à la culture des territoires ruraux

---

Poursuivre le soutien financier à l'itinérance et aux résidences en milieu rural

---

Mieux associer les labels à l'action des DRAC en faveur des territoires ruraux

# Démarches engagées

- Participation au Congrès de la FNCC en avril à Marseille
- Sollicitation RDV avec le cabinet de la Ministre afin d'être concerté au cours du Printemps de la ruralité
- Sollicitation RDV avec DG2TDC
- Faire valoir l'action des compagnies et des lieux indépendants dans l'irrigation des territoires



Vos questions, vos  
commentaires, vos  
remarques !

# Adhérer : Pourquoi et comment ?



Adhérer, c'est faire entendre votre voix !

Le SYNAVI, premier syndicat de compagnies et de lieux indépendants

Adhérer, c'est faire entendre votre voix et permettre au SYNAVI de poursuivre ses actions pour la création indépendante. C'est par le nombre que nous pouvons faire bouger les lignes !

Près de 500 structures sont adhérentes : le SYNAVI est devenu le plus important syndicat de compagnies. Soyons toujours plus nombreux.ses à faire entendre la voix du tiers-secteur du spectacle vivant, pour un réel changement dans les politiques culturelles !

[Bulletin d'adhésion – SYNAVI](#)

Sur → [SYNAVI.ORG](https://SYNAVI.ORG)

Nom	Fonctions	@
<b>Emmanuelle GOURVITCH</b>	Présidente	<a href="mailto:emmanuelle.gourvitch@synavi.org">emmanuelle.gourvitch@synavi.org</a>
<b>Alice CHARMONT</b>	Trésorière	<a href="mailto:alice.charmont@synavi.org">alice.charmont@synavi.org</a>
<b>Sandrine LE METAYER</b>	Membre du Bureau, Transition écologique	<a href="mailto:sandrine.lemetayer@synavi.org">sandrine.lemetayer@synavi.org</a>
<b>Elsa MAUPEU</b>	Membre du Bureau, Paritarisme	<a href="mailto:elsa.maupeu@synavi.org">elsa.maupeu@synavi.org</a>
<b>Éric VANELLE</b>	Membre du Bureau, Politiques publiques	<a href="mailto:eric.vanelle@synavi.org">eric.vanelle@synavi.org</a>
<b>Delphine LALIZOUT</b>	Membre du Bureau, Politiques publiques	<a href="mailto:delphine.lalizout@synavi.org">delphine.lalizout@synavi.org</a>
<b>Antoine RAUD</b>	Élu en direct, Conseil National	<a href="mailto:developpement@misesenscene.com">developpement@misesenscene.com</a>
<b>Delphine DUMAS</b>	Élue en direct, Conseil National	<a href="mailto:administration@grand-rond.org">administration@grand-rond.org</a>
<b>Charlotte TESSIER</b>	Élue en direct, Conseil National	<a href="mailto:contact@labouillonnante.org">contact@labouillonnante.org</a>
<b>AUVERGNE RHÔNE ALPES</b> <b>Gautier MARCHADO</b> <b>Clémentine FAURE</b> <b>Julie Valade (suppléante)</b> <b>Erwann Mozet (Suppléant)</b>	Co Délégué Régional et membre du Bureau Co Déléguée Régionale	<a href="mailto:compagnie.paroleenacte@gmail.com">compagnie.paroleenacte@gmail.com</a> <a href="mailto:lecridelalune@gmail.com">lecridelalune@gmail.com</a> <a href="mailto:oonsiproduct@gmail.com">oonsiproduct@gmail.com</a> <a href="mailto:cie.lasauvage@gmail.com">cie.lasauvage@gmail.com</a>
<b>CENTRE VAL DE LOIRE</b> <b>Cécile GAURAND</b>	Déléguée régionale	<a href="mailto:cecile.gaurand@synavi.org">cecile.gaurand@synavi.org</a>
<b>GRAND EST</b> <b>Hélène LANTZ</b> <b>Julien ROYER</b>	Co-délégué.es	<a href="mailto:lantz.helene@gmail.com">lantz.helene@gmail.com</a> <a href="mailto:julienroyer.ju@gmail.com">julienroyer.ju@gmail.com</a>

## **Equipe salariée :**

### **Claire Moreau**

Déléguée Générale

06 72 84 46 30

[direction@synavi.org](mailto:direction@synavi.org)

### **Stécy Paul**

Chargée d'administration et des relations aux adhérents et aux délégations

06 71 81 91 77

[administration@synavi.org](mailto:administration@synavi.org)

### **Anne Pitaud**

Attachée à la communication

06 67 37 54 48

[communication@synavi.org](mailto:communication@synavi.org)



Nom	Fonctions	@
HAUTS DE FRANCE Vincent DHÉLIN Carole DUCLOS	Co-délégué.es	<a href="mailto:vincentdhelin@gmail.com">vincentdhelin@gmail.com</a> <a href="mailto:carolehuotduclos@laposte.net">carolehuotduclos@laposte.net</a>
ÎLE DE FRANCE Chiara BRECI Sophie-Anne LECESNE Judith BERNARD (suppléante) Julie BERDUCQ-BOUSQUET (suppléante)	Co-délégué.es	<a href="mailto:chiara.breci@synavi.org">chiara.breci@synavi.org</a> <a href="mailto:sophie-anne.lecesne@synavi.org">sophie-anne.lecesne@synavi.org</a> <a href="mailto:ada-theatre@orange.fr">ada-theatre@orange.fr</a> <a href="mailto:julie.berducq-bousquet@synavi.org">julie.berducq-bousquet@synavi.org</a>
OCCITANIE Kim DARLEY	Déléguée Régionale	<a href="mailto:kim.darley@synavi.org">kim.darley@synavi.org</a>
NORMANDIE Françoise GRIEU Nicolas MAUREL	Co-délégué.es	<a href="mailto:francoise@snark.fr">francoise@snark.fr</a> <a href="mailto:nicolas.maurel@wanadoo.fr">nicolas.maurel@wanadoo.fr</a>
NOUVELLE AQUITAINE Philippe DESMOULIN François PILON	Co-délégué.es	<a href="mailto:singuliersassocies@gmail.com">singuliersassocies@gmail.com</a> <a href="mailto:inex93@free.fr">inex93@free.fr</a>
PACA Wilma LEVY Claire MASSABO (suppléante)	Déléguée Régionale	<a href="mailto:wilma.levy@synavi.org">wilma.levy@synavi.org</a> <a href="mailto:claire.massabo@synavi.org">claire.massabo@synavi.org</a>
PAYS DE LA LOIRE David ROLLAND Willy Mancel Marthe Gauducheau Julie Mariel	Co-délégué.es	<a href="mailto:david@david-rolland.com">david@david-rolland.com</a> <a href="mailto:willy@amainlevee.fr">willy@amainlevee.fr</a> <a href="mailto:marthe.gauduch@orange.fr">marthe.gauduch@orange.fr</a> <a href="mailto:gestion.entracete@gmail.com">gestion.entracete@gmail.com</a>

## Equipe salariée :

### **Claire Moreau**

Déléguée Générale

06 72 84 46 30

[direction@synavi.org](mailto:direction@synavi.org)

### **Stécy Paul**

Chargée d'administration et des relations aux adhérents et aux délégations

06 71 81 91 77

[administration@synavi.org](mailto:administration@synavi.org)

### **Anne Pitaud**

Attachée à la communication

06 67 37 54 48

[communication@synavi.org](mailto:communication@synavi.org)